

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3

Assemblée du : 17 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-329

RECOMMANDATION :

- 1) De mettre fin à l'emploi de Monsieur Carl Desrosiers à titre de directeur général de la Société dès l'adoption de la présente résolution;
- 2) De respecter les conditions prévues au contrat d'emploi intervenu entre Monsieur Carl Desrosiers et la Société le 3 mai 2012, à savoir :
 - a) De verser l'équivalent de douze (12) mois de salaire pour valoir comme préavis et indemnité de départ;
 - b) De payer, lorsqu'ils deviendront exigibles, les bénéfices de retraite prévus au contrat d'emploi;
 - c) De verser, le cas échéant, tout montant représentant les vacances annuelles non utilisées au 31 décembre 2014;
- 3) De maintenir sa rémunération jusqu'au 31 décembre 2014.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 453 402,23\$

REQUÉRANT : PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

DATE : 17/12/14

DATE : _____

Nom : M. Philippe Schnobb

Titre : Président du conseil d'administration

Nom :

Titre :

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Monsieur Carl Desrosiers a été nommé comme directeur général de la Société le 3 mai 2012 pour une période de 5 ans, devant se terminer le 5 mai 2017. Un contrat d'emploi a été signé relativement à ses conditions de travail.

Il a été convenu de mettre fin au contrat d'emploi de Monsieur Desrosiers avant son terme et de verser tout montant ou bénéfice dont il a droit en vertu de son contrat d'emploi.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Terminaison du contrat d'emploi du directeur général

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le contrat d'emploi de Monsieur Desrosiers prévoit qu'il est possible de mettre fin à son emploi en tant que directeur général avant la fin de son contrat, soit avant le 5 mai 2017.

En mettant ainsi fin à son contrat d'emploi, il est proposé de maintenir sa rémunération jusqu'au 31 décembre 2014, de verser à cette date l'indemnité prévue au contrat d'emploi et de payer, lorsqu'ils deviendront exigibles, les bénéfices de retraite prévus au contrat, ainsi que toute somme représentant les vacances annuelles non utilisées au 31 décembre 2014.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

SERVICE :

DATE : _____

DATE : _____

Nom :

Titre :

Nom :

Titre :

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Terminaison du contrat d'emploi du directeur général

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Réforme TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : Luc Lavoie 16-12-2014

LES FONDS SONT DISPONIBLES : Luc Lavoie TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4

Assemblée du : 17 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-330

RECOMMANDATION :

ATTENDU qu'à partir du 17 décembre 2014, il y aura vacance du poste de directeur général à la Société;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le conseil d'administration doit combler le poste de directeur général dans les soixante (60) jours d'une telle vacance;

PAR CONSÉQUENT, IL EST :

Recommandé :

- a) de nommer Monsieur Luc Tremblay, actuellement directeur exécutif finances et contrôle et trésorier, pour exercer la fonction de directeur général par intérim de la Société à compter du 17 décembre 2014, et ce, avec tous les pouvoirs qui lui incombent en vertu de la Loi;
- b) de lui consentir une rémunération au montant de 327 369 \$ sur une base annuelle;

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Nom : M. Philippe Schnobb

Titre : Président du conseil d'administration

Nom :

Titre :

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dès le 17 décembre 2014, il y aura vacance du poste de directeur général de la Société.

Il est donc requis de combler ce poste en désignant Monsieur Luc Tremblay, actuellement directeur exécutif – finances et contrôle et trésorier, à partir de cette date.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Nomination du trésorier par intérim.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration) Comité du CA

GPP (date)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : _____

Nom :
Titre :

SERVICE :

DATE : _____

Nom :
Titre :

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Nomination du trésorier par intérim.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



5

À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 5

Assemblée du : 17 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-331

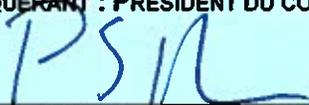
RECOMMANDATION :

DE NOMMER Madame Linda Lebrun à titre de trésorière par intérim de la Société à compter du 17 décembre 2014 et ce, pendant la période où Monsieur Luc Tremblay occupera le poste de directeur général par intérim.

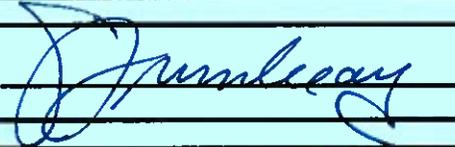
LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 17/12/14
Nom : M. Philippe Schnobb
Titre : Président du conseil d'administration

Nom :
Titre :

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Compte tenu que Monsieur Luc Tremblay a été nommé comme directeur général par intérim à partir du 17 décembre 2014, et qu'il occupait la fonction de trésorier et que ce poste peut difficilement être cumulé avec celui de directeur général, il est requis, conformément à l'article 47 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, de nommer Madame Linda Lebrun à titre de trésorière par intérim pendant la période où Monsieur Luc Tremblay occupe la fonction de directeur général par intérim.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Nomination du directeur général par intérim.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : _____

Nom :
Titre :

SERVICE :

DATE : _____

Nom :
Titre :

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Nomination du directeur général par intérim.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Risque TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6

Assemblée du : 17 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-332

RECOMMANDATION :

D'ADOPTER le Règlement R-036-2 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal*.

D'ENTÉRINER la version refondue du règlement R-036, *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par les règlements modificateurs R-036-1 et R-036-2.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN (RLRQ, c. S-30.01), QUE LE RÈGLEMENT R-036-2, SUITE À SON ADOPTION PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, ENTRE EN VIGUEUR LE QUINZIÈME JOUR SUIVANT SA PUBLICATION DANS UN JOURNAL DIFFUSÉ DANS LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL. LA VERSION REFONDUE DU RÈGLEMENT R-036, ENTRE EN VIGUEUR À CETTE MÊME DATE.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

DATE : 10/12/14

Nom : Jean-Philippe Desmarais

Titre : Avocat

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

DATE : 10/12/14

Nom : Sylvie Tremblay

Titre : Secrétaire générale et DE Affaires juridiques

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

DATE :

17 DÉCEMBRE 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le R-036 « *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* » a été adopté initialement en juillet 2003. Après plus de 10 ans, une mise à niveau et une modernisation sont requises.

Les modifications prévues s'adressent au corpus des infractions, aucune des amendes prévues au règlement n'est affectée.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption du règlement R-036-2, entérinement de la version refondue du règlement R-036

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Dans le cadre d'un processus de consultation, une table interne de même qu'une table externe ont été constituées. La table interne regroupait des représentants de tous les secteurs de la STM pouvant être touchés par le règlement R-036. La table externe de son côté regroupait un juriste de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et des Sociétés de transport de la grande région métropolitaine.

Après plusieurs échanges, un ensemble de modifications a été retenu afin de moderniser le règlement et de corriger certains manquements. Les grandes lignes de ces modifications sont les suivantes :

- ☞ Interdiction de la cigarette électronique dans le matériel roulant et dans les immeubles exploités par la STM;
- ☞ Responsabilité accrue des usagers dans la garde et le contrôle d'objets transportés dans le matériel roulant;
- ☞ Interdiction d'insulter un préposé de la STM dans l'exercice de ses fonctions;
- ☞ Mesure administrative : exclusion possible de toute personne ne respectant pas les normes de sécurité et de comportement édicté au Règlement;
- ☞ Révision complète de la présentation de l'encadrement d'une série d'activités permises à certaines conditions comme : musiciens dans le métro, présence de bicyclettes, distribution de tracts, etc.;
- ☞ Un ensemble de modifications mineures est aussi effectué comme : l'interdiction de transporter des patins à glace sans protection devient une interdiction de transporter tout objet pointu et acéré sans protection, l'interdiction de glisser sur la main courante d'un escalier mécanique s'appliquera désormais aussi à l'escalier fixe, etc.;

De plus, le règlement R-036 de même que les deux (2) règlements modificateurs doivent être refondus, afin de disposer d'un texte unique ayant une valeur juridique. Ces règlements sont les suivants :

- ☞ le Règlement R-036 adopté le 2 juillet 2003 aux termes de la résolution CA 2003-149;
- ☞ le Règlement R-036-1 adopté le 3 décembre 2008 aux termes de la résolution CA 2008-316;
- ☞ le Règlement R-036-2 à être adopté suite à la présente recommandation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA comités : SC - 30/09/2014; EGDD - 9/12/14

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet de Règlement R-036-2

Annexe 2 : Projet de Règlement refondu R-036

PRÉPARÉ PAR :


Nom : Jean-Philippe Desmarais
Titre : Avocat

DATE : 10/12/14

SERVICE :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques


Nom : Sylvain Joly
Titre : Directeur Affaires juridiques

DATE : 10/12/14

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption du règlement R-036-2, entérinement de la version refondue du règlement R-036

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI Oui Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

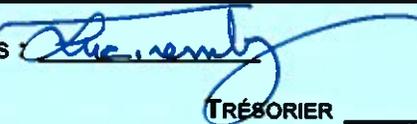
	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 7
Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2014
Résolution numéro: CA-2014-333

Recommandation

RATIFIER la dépense de 280 000\$ accordée à l'entreprise TOUCHÉ PHD pour l'achat de placement média web dans le cadre de la campagne de promotion "OPUS à l'année" et "OPUS et Cie" pour faire la promotion du programme "Un mois gratuit" et "20% aux finissants" offert par Transports Québec.

Cette dépense est remboursée en totalité par Transports Québec.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 \$ Toutes taxes incluses

Requérant :

Nom : Isabelle Trottier

Titre : Directrice Communications et service clientèle

Date : 16 décembre 2014

Signature :

D.E. responsable :

Nom : Denise Vaillancourt

Titre : Directrice exécutive Planification, marketing et comun.

Date : 16 décembre 2014

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

Le Conseil d'administration avait approuvé, lors de la séance du 4 septembre, une dépense d'un montant de 550 000\$ à être versé au Centre de service partagé du Québec (CSPQ) pour de l'achat d'espace média (Résolution CA 2014-212).

À la suite d'une reconfiguration du plan média, il a été décidé que la firme Touché PHD ferait l'achat d'une partie des espaces médias web au lieu du CSPQ, le tout pour un montant de 280 000\$. Il est donc requis de ratifier cette dépense.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUEZ POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS QUÉBEC D'UN MOIS GRATUIT POUR TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS AUX PROGRAMME OPUS

Démarche, solution proposée et conclusion

Au moment où le Conseil d'administration autorisait la dépense pour le programme de promotion OPUS remboursé par Transports Québec, le plan média n'était pas encore détaillé.

Lorsque le plan média a été finalisé, plus de 50% de celui-ci était destiné à l'achat d'espace média sur le web. Le web est un média flexible permettant à la STM de faire des changements quotidiens à ces stratégies en fonction de la performance de chacun des placements. Pour ce faire, il est nécessaire d'être en lien constant avec l'agence responsable de l'achat média afin de pouvoir agir rapidement et ainsi maximiser l'efficacité des placements médias.

Il était donc justifié de faire l'achat média web directement auprès de la firme Touché PHD, et non directement au CSPQ, pour éviter les intermédiaires qui auraient pu nuire à l'efficacité des placements.

Le montant initialement autorisé de 550 000\$ demeure inchangé, mais est désormais réparti comme suit entre les deux entités:
CSPQ: 246 000\$
TOUCHÉ: 280 000\$

En vertu de l'article 101.1 paragraphe 8 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), il est possible de contracter de gré à gré avec l'agence Touché PHD puisque l'objet du contrat est la fourniture d'espace média pour les fins d'une campagne de publicité ou de promotion.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13):

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

Nom : Michelle Landry

Titre : Chef de division Communications clients

Date : 16 décembre 2014

Signature : 

Service :

Nom : Isabelle Trottier

Titre : Directrice Comm. et service clientèle

Date : 16 décembre 2014

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS QUÉBEC D'UN MOIS GRATUIT POUR TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS AUX PROGRAMME OPUS

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre:				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

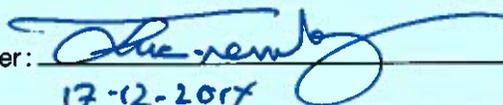
Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis: Oui Non

Les fonds sont disponibles: Oui Non

Trésorier: 

Date: 17-12-2017